

RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE

RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2025

30 JANVIER 2026



CONTENU DU DOCUMENT

- Rappel des évolutions impactant les résultats 2025
- Commentaires sur les résultats prévisionnels présentés en novembre 2025
- Evolution des Garanties
- Evolutions réglementaires
- Résultats et frais

Les mesures règlementaires ou conventionnelles

- Hausse du tarif des consultations secteur 1 et OPTAM (22/12/2024);
- Hausse du tarif des soins dentaires de 4% et développement de M'T dents ;
- Mise en œuvre du transport médical partagé;
- Remboursement intégral des fauteuils roulants au 1^{er} décembre 2025.

Autres faits marquants

- Pas d'évolution des taux de cotisations pour les salariés et +4% pour les anciens salariés
- Hausse des effectifs en avril liée à l'adhésion d'une entreprise et baisse au 4^{ème} trimestre du fait de résiliations
- Développements de gestion permettant un remboursement plus rapide et entraînant une hausse des prestations versées
 - Développement de ROC (simplification du tiers payant avec les établissements hospitaliers)
 - Remboursement automatique des actes ayant bénéficié du tiers payant Sécu et pas du tiers payant complémentaire (soins dentaires, radiologie, kinés, actes techniques médicaux)

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2025

- Les analyses sont réalisées sur les 3 1ers trimestres 2025 arrêtés au 31/12/2025
 - Connaissance des 3 trimestres de cotisations,
 - Permet de neutraliser a priori l'effet de l'accélération des remboursements
- Les soins du 4^{ème} trimestre n'ont pas été intégrés dans l'analyse (nécessité d'avoir plus de recul du fait de l'accélération des remboursements)
 - A priori, il pourrait contribuer à minorer le ratio S/P des non cadres et augmenter celui des anciens salariés
- Cette analyse confirme les prévisions communiquées par l'APGIS en novembre
 - Une hausse élevée des prestations
 - Pour mémoire, la réserve à fin 2024 est de 2 M€ (environ 23% des cotisations nettes)
 - Par ailleurs un gain de l'ordre de 1% des cotisations nettes 2024 devrait être constaté dans le compte 2025

	3 1ers trimestres 2025			S/P 2025 présenté en 11/2025	Rappel S/P 2024
	hausse des cotis.	Hausse des presta.	S/P prévisionnel		
Non cadres	4,7%	11,1%	110%	110%	104%
Cadres	10,4%	16,9%	80%	79%	75%
Anciens salariés	11,2%	13,8%	99%	101%	97%
Total	7,2%	12,5%	101%	102%	97%

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2025

- Evolution des prestations réglées sur les 3 1ers trimestres vue au 31/12/2023

poste	sous-poste	2024	2025	Evolution
Aides auditives	Aides auditives	60 850	66 890	10%
Total Aides auditives		60 850	66 890	10%
Dentaire	Inlay onlay	56 410	77 430	37%
	Orthodontie	406 238	422 464	4%
	Orthodontie refusée	51 261	54 683	7%
	prothèses dentaires	830 771	893 885	8%
	Soins et chirurgie dentaire	163 900	214 827	31%
Total Dentaire		1 508 580	1 663 289	10%
Divers	Cures thermales	2 540	2 867	13%
	Ostéopathie	99 821	103 884	4%
	Prestations diverses	88	129	46%
	Psychologue	4 323	8 270	91%
	Transport	23 412	30 043	28%
Total Divers		130 185	145 192	12%
Hospitalisation	Chambre particuliere	202 122	272 051	35%
	Forfait hoshi	195 784	210 219	7%
	Frais de séjour	292 306	324 931	11%
	Honoraires chirurgicaux	221 452	221 158	0%
	Honoraires médicaux	7 726	10 865	41%
Total Hospitalisation		919 390	1 039 225	13%

poste	sous-poste	2024	2025	Evolution
Optique	Lentilles	3 627	4 261	17%
	Monture	192 457	203 477	6%
	Verres	826 466	879 103	6%
Total Optique		1 022 550	1 086 841	6%
Soins courants	Acte technique médical	217 462	325 539	50%
	Analyse	184 908	190 382	3%
	Consultations de médecins	493 094	581 675	18%
	Honoraires paramédicaux	355 825	410 705	15%
	Majorations	59 790	52 439	-12%
	matériel médical	224 122	227 430	1%
	Pharmacie	709 166	781 390	10%
	Radiologie	184 602	262 663	42%
	Participation forfaitaire	29 112	30 528	5%
Total Soins courants		2 456 920	2 861 333	16%
Total général		6 099 636	6 864 188	12,5%

Connu de longue date

Poursuite des impacts de la dernière convention dentaire

- Revalorisation de 3% des honoraires limite de facturation pour les prothèses dentaires 100% santé et à tarif maîtrisé
 - À l'exception de l'inlay core dont le prix baisse
- Passage des couronnes et bridges en zircone en 100% santé sur les dents du fonds
 - Actuellement, seules les couronnes métalliques sont en 100% santé sur les dents du fonds : transfert probable vers les couronnes en zircone

Poursuite des revalorisations de tarifs de consultations ou des professions paramédicales prévues par les différentes conventions

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES EN SANTÉ POUR 2026

MESURES DE FIN D'ANNÉE

Mesures décidées en fin d'année pour 2026	
LFSS 2026	Article 13 : Contribution de 2,05 % des cotisations HT pour l'année 2026 2 amendements votés précisent que : - pour l'année 2026, le montant des cotisations ne peut être augmenté par rapport à celui applicable pour 2025, - le gouvernement et l'UNCAM engagent une négociation avec l'UNOCAM afin que la contribution ne soit pas répercutée par les organismes complémentaires au cours des exercices en cours ou à venir
	L'annexe 5 du PLFSS prévoit une augmentation de la part de financement portée par les complémentaires santé à l'hôpital pour 400 M€ en contrepartie d'aménagements du périmètre du contrat responsable - pas de précisions à ce stade sur les mesures qui seront appliquées, ni sur leur date d'application
	Article 54 : Création d'un nouveau panier de soins de prévention, cofinancé par la Sécu et les complémentaires santé, centré sur des prestations destinées à prévenir les pathologies chroniques (activité physique, diététique...)
	Article 64 : création d'une consultation longue sur la ménopause
	Article 76 : à compter du 1er janvier 2027, les prescriptions des médecins non conventionnés ne seront plus remboursées
Autres mesures	Remboursement intégral des achats de fauteuils roulants mais remboursement dans certains cas de leur location en 100% santé
	Prise en charge des prothèses capillaires 100% santé au 1er janvier 2026

→ Mesure impactante

→ Mesures pouvant être impactantes

ÉVOLUTIONS HORS PLFSS 2026 / ZOOM SUR LES FAUTEUILS ROULANTS

- Jusqu'au 30 novembre 2025, la Sécurité sociale remboursait :
 - L'achat de fauteuils roulants (env. 150 000 par an) sur la base d'un tarif de 395 € à 5 187 € laissant un reste à charge important
 - La location de fauteuils roulants (env. 500 000 par an) sur la base d'un tarif de 16,45 € à 25,51 € par semaine
 - La location était en général remboursée intégralement par la Sécurité sociale
- Depuis le 1^{er} décembre 2025, la Sécurité sociale rembourse :
 - Intégralement l'achat, la location de longue durée, la location de courte durée des fauteuils électriques ainsi que les actes et dispositifs associés
 - Pour l'achat, des prix allant de 361 € à 21 069 €
 - Partiellement la location de courte durée (6 mois au plus, hors fauteuils électriques) ainsi que leur mise à disposition
 - Cette location intègre le 100% santé (prise en charge intégrale de la complémentaire santé dans le cadre d'un contrat responsable dans la limite du prix limite de vente)
 - Le tarif de location varie de 3,66 € à 23,63 € par semaine et les prix limite de vente représentent 286% du tarif
 - Le tarif de la mise à disposition est fixé à 20 € et son prix limite de vente à 200% du tarif

ÉVOLUTIONS HORS PLFSS 2026 / ZOOM SUR LES PROTHÈSES CAPILLAIRES

- Il existait auparavant 2 classes de prothèses capillaires :
 - Classe I (100% synthétique) remboursée intégralement par la Sécurité sociale
 - Classe 2 remboursée par la Sécu sur la base d'un tarif de 250 € si le prix n'excède pas 700 €¹
- Depuis le 1^{er} janvier 2026, il y a 4 classes de prothèses capillaires :
 - Classe I remboursée intégralement par la Sécurité sociale
 - Classe II remboursée par la Sécu sur la base d'un tarif de 350 € avec un prix limite de vente de 700 €
 - Intègre le 100% santé au 1^{er} janvier 2026
 - Classe III remboursée par la Sécu sur la base d'un tarif de 350 € avec un prix limite de vente de 1 000 €
 - Classe IV remboursée par la Sécu sur la base d'un tarif de 350 € sans prix limite de vente

¹ source : Ameli